

République française

Département de la Haute-Loire

Commune de Montregard

COMPTE RENDU de la séance du CONSEIL MUNICIPAL du 20 décembre 2019

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 11

Nombre de membres qui ont pris part aux délibérations : 12

Présents : DUMONT Gérard - FAYARD Jean-François - JURY Gilles - MATHIEU Marie-Thérèse – MENIS Alexandre - MONGEVILLE Christophe - MONTERYMARD-GRAS Florence - MOULIN Emmanuel - RANCON Raphaël – RIFFARD David - SAMUEL Béatrice

Absentes excusées : FOURNEL Audrey – MOULIN Martine

ROMEAS Frédéric a donné pouvoir à MENIS Alexandre

Secrétaire : MATHIEU Marie-Thérèse

Compte rendu du conseil municipal du 15 novembre 2019

Monsieur le Maire fait lecture du compte rendu du dernier conseil municipal en date du 15 novembre 2019 et demande aux membres du Conseil de l'approuver.

Compte rendu approuvé à l'unanimité.

1ère délibération : décision modificative n° 1 budget annexe Eau

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'il y a lieu de réajuster les crédits budgétaires des Intérêts Courus Non Échus (ICNE).

Le Conseil municipal approuve la décision modificative n° 1 du budget Eau selon le tableau présenté.

Décision approuvée à l'unanimité.

2^e délibération : dossier de demande de subvention à la région Auvergne-Rhône-Alpes pour l'agrandissement de la salle multi activités

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour l'agrandissement de la salle multi activités.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à présenter le dossier de demande de subvention au titre du «Plan en faveur de la ruralité – Bonus Ruralité 2^e génération» auprès de la Région, pour un montant de 75 000 €.

Autorisation approuvée à l'unanimité.

3^e délibération : acquisition tènement situé Route de Réouze sur la commune

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que, après avoir eu connaissance de la cessation d'activité de la scierie Delolme, la commune de Montregard serait intéressée par une réhabilitation de ce site en local technique communal.

Après plusieurs échanges avec le propriétaire, la commune a proposé d'acheter ce bien à condition que le mémoire de réhabilitation soit validé par Monsieur le Préfet et que les diverses autorisations nécessaires soient acceptées et validées par le Conseil municipal.

Afin d'analyser l'étude de faisabilité de ce projet et d'établir un cahier des charges pour la consultation de la maîtrise d'oeuvre, Monsieur le Maire propose de signer une convention d'assistance ingénierie avec les services du Département de la Haute-Loire. Le coût de cette prestation s'élève à 1 800 € TTC.

Après délibération, les membres du Conseil municipal autorisent Monsieur le Maire à signer une convention d'assistance ingénierie et à engager toutes les démarches administratives et techniques nécessaires.

Autorisation accordée à l'unanimité.

4^e délibération : modification des statuts du SDE (Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire)

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que le contexte législatif, en constante évolution, nécessite une nouvelle adaptation des statuts du SDE dont notre commune est adhérente.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve les nouveaux statuts du Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire ainsi que l'adhésion au Syndicat des dix EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunal) à fiscalité propre.

Approbaton à l'unanimité.

5^e délibération : création d'emploi dans le cadre d'une promotion interne

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal que la création d'un poste de rédacteur territorial se justifie par l'évolution des missions dans le cadre de la gestion administrative de la commune et que les conditions nécessaires à cet emploi sont remplies.

Il est donc proposé de créer un emploi permanent à temps complet de rédacteur à compter du 1^{er} janvier 2020.

Après délibération, le Conseil municipal valide la création de ce poste, dans le cadre d'une promotion interne et l'inscription des crédits prévus à cet effet au budget 2020.

Décision approuvée à l'unanimité.